

Histoire et mémoire(s)

Les historiens ne sauraient confondre histoire et mémoire. La mémoire, lorsqu'elle se "remémore" (rumine) un événement, tend à l'isoler de son contexte ; elle le "rappelle" pour lui-même, sans chercher à l'intégrer dans une interprétation globale qui puisse lui donner sens ; elle sollicite davantage les sentiments, voire l'émotion que la raison. C'est, au contraire, le désir de comprendre, d'expliquer qui guide la démarche historique.

Histoire et mémoire : mariage de raison ou divorce ?

En 2005, il y a eu une forte polémique, en France, autour d'un projet de loi visant à faire enseigner "le rôle positif de la colonisation". Il a entraîné la réaction d'associations professionnelles, telle celle des professeurs d'histoire et de géographie, ou la création d'instances spécifiques de résistance, tel le *Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire*, qui s'en prend à juste titre "aux entrepreneurs de mémoire". Le manifeste de ce dernier, du 17 juin 2005, constatait : « *Il existe beaucoup (de) domaines où les historiens sont confrontés à (des) logiques partisans. La multiplication des "lieux de mémoire" dénonçant les "horreurs de la guerre" ou célébrant "la culture d'entreprise" tend à imposer une vision consensuelle de l'histoire, qui occulte les conflits, la domination, les révoltes et les résistances. Les débats d'actualité ignorent les acquis de la recherche historique et se contentent, le plus souvent, d'opposer un "passé" paré de toutes les vertus, à un présent inquiétant et menaçant* ».

Dans son ouvrage : ***La Mémoire, l'histoire, l'Oubli***¹, qui a eu un grand retentissement (favorable ou non), le philosophe Paul Ricœur a mis en garde contre les dangers d'une "mémoire" mal utilisée :

PAUL RICŒUR
La mémoire,
l'histoire, l'oubli



*L'injonction à se souvenir risque d'être entendue comme une invitation adressée à la mémoire à court-circuiter le travail de l'histoire. Je suis pour ma part d'autant plus attentif à ce péril que mon livre est un plaidoyer pour la mémoire comme matrice de l'histoire, dans la mesure où elle reste la gardienne de la problématique du rapport représentatif du présent au passé. La tentation est alors grande de transformer ce plaidoyer en une revendication de la mémoire contre l'histoire. Autant je résisterai le moment venu à la prétention inverse de réduire la mémoire à un simple objet d'histoire parmi ses "nouveaux objets", autant je refuserai de me laisser enrôler par le plaidoyer inverse [...] Il se pourrait même que le devoir de mémoire constitue à la fois le comble du bon usage et celui de l'abus dans l'exercice de la mémoire (p. 106)*².

Quant à la législation incriminée, on a, semble-t-il, confondu deux problèmes. Le premier est de principe : il est totalement inadmissible, dans une démocratie, que l'État veuille fixer ce que l'on doit retenir ou (pourquoi pas ?) oublier de l'histoire (Staline a été très fort à ce jeu). Sur cette résistance nécessaire, il y a eu chez les historiens, et plus généralement les intellectuels, un large consensus parfaitement justifié.

Le second point, pierre d'achoppement, plus circonstanciel, consistait à savoir si la colonisation, qui n'a pas bonne presse actuellement dans l'ignorance idéologique qu'on en a souvent, avait pu avoir un "rôle positif". C'était, certes, une contre-vérité d'enseigner – comme on a pu le faire jadis – que la "France généreuse"³ n'avait colonisé des pays outre-mer que pour leur apporter "la civilisation" et aider des peuples "sous-développés" (même si l'on n'utilisait pas encore ce terme). Mais ne serait-il pas absurde – historiquement parlant – de considérer que la colonisation n'a eu que des effets négatifs qui sont bien visibles mais ne sont pas les seuls ?

La colonisation a pu avoir des effets positifs, parfois même en dépit de la volonté expresse des colonisateurs. Passons sur les arguments traditionnels, mais non négligeables : essor des économies locales (en faveur des colonisateurs le plus souvent, il est vrai) et, pour ce faire : développement des infrastructures : routes, voies ferrées, barrages, etc. ; création ou extension, plus ou moins réussies, des services de santé (qui ne sont pas pour rien dans le progrès démographiques de certains pays colonisés) ; ou encore de l'enseignement, quoique celui-ci soit resté trop souvent insuffisant⁴, etc. Mais il a pu y avoir aussi des "bénéfices collatéraux". Par exemple, on sait que l'une des difficultés internes de l'Afrique demeure la multiplicité des langues vernaculaires. L'anglais et le français, langues des colonisateurs, sont devenues dans beaucoup de ces pays langues véhiculaires officielles, et jouent

quand même un rôle positif dans l'unification potentielle de nations multi-ethniques, leur développement et la facilitation de leurs rapports internationaux.

La mémoire ou des mémoires ?

Dans le choc des mémoires, on constate parfois qu'il subsiste des non-dits, parce que tel argument ne serait pas aujourd'hui "correct". Ainsi, lorsque le *Comité de vigilance* affirme que les débats d'actualité, ignorant les acquis de la recherche historique et se contentant, le plus souvent, d'opposer un « passé » paré de toutes les vertus, à un présent inquiétant et menaçant, il prend un exemple qui pourrait paraître péremptoire : « *Autrefois, les immigrants respectaient "nos" traditions car ils voulaient "s'intégrer"* ». *Aujourd'hui, ils nous menacent et vivent repliés dans leurs communautés...* » Mais il ne tient pas compte, ou ne veut pas tenir compte, du fait que Espagnols, Italiens, Portugais, Polonais, Arméniens qui se sont dans l'ensemble bien "intégrés", et sans forcément renoncer à leur culture vécue en parallèle, appartenaient à une aire culturelle européenne ayant un fort point commun : le christianisme, même si les gens étaient individuellement athées, voire anticléricaux, comme beaucoup de républicains espagnols (Voltaire était anticléric, mais il avait été formé chez les jésuites !). L'afflux massif, actuellement, de personnes hétérogènes à cette culture – constat qui ne déprécie pas la leur – favorise, que le fait soit volontaire ou réactionnel, des césures qui peuvent entraîner ce communautarisme qui fait peur. Dire cela n'est pas refuser d'accueillir des citoyens venus d'ailleurs, de pays musulmans entre autres, c'est affirmer, sachant qu'ils ont une autre "mémoire", qu'il faudrait, pour que leur intégration puisse réussir, réfléchir – avec eux – aux moyens intellectuels, spirituels et matériels qui pourront faciliter cette intégration "républicaine", que gouvernants et partis prétendent désirer.

En fait, dans ses rapports avec l'histoire, il semble qu'il faille distinguer diverses *catégories* de mémoires. On parle souvent de "**mémoires concurrentes**", et le terme est heureux, car il peut exister des souvenirs contradictoires et pas forcément faux, encore faut-il en tirer les conséquences et surtout prendre des précautions de méthode. Ainsi, à propos de la *Guerre d'Algérie*, qui revient périodiquement à la mode, la mémoire d'un pied-noir n'a sûrement que peu à voir avec celle d'un ancien fedayin. Mais sachant que la mémoire est aléatoire, incertaine, très "informée" par notre culture particulière, et que nous avons tendance, inconsciemment, à la reconstruire en fonction de ce qui conforte notre point de vue, pourquoi faire davantage confiance à celle-ci qu'à celle-là ? Souvent ceux qui parlent de cette guerre ne l'ont pas vécue, n'ont jamais mis les pieds dans le pays, c'est donc sur des témoignages particuliers, donc sur la mémoire des autres qu'ils se fondent dans leurs affirmations définitives, que ce soit pour justifier la conquête ou glorifier la "guerre de libération", exalter l'*Algérie française*, prétendument renouvelée au 13 mai 58, ou au contraire prétendre que la France s'est livrée à un génocide. L'exagération trahit les **Mémoires fausses ou partielles**. Dans le cas cité, les premiers étaient ceux-là mêmes qui refusaient depuis longtemps tout droit politique aux "indigènes" ; les seconds oublient qu'un "génocide" suppose l'élimination délibérée et préparée d'un peuple par un autre ; or les Algériens sont passés, en 130 ans d'occupation, de 1 à 9 millions d'habitants ... Ils ont souffert d'une situation d'exploitation et de mépris, mais on ne peut parler d'une politique avérée d'éradication d'un peuple.

Une mémoire dangereuse, parce qu'elle est celle dont on se sert le plus pour justifier des actes politiques, est la **Mémoire mythique**, celle qui s'appuie sur un passé reconstitué en dépit d'événements "intermédiaires". Par exemple, les partisans du "*Grand Israël*" veulent recouvrer ses "frontières antiques" à partir de leur texte sacré, sans tenir compte de l'histoire antérieure à l'arrivée des Hébreux, dans ce pays disputé, alors qu'à l'époque de Moïse, ils étaient eux-mêmes des envahisseurs (Cf. Les livres "historiques" de l'*Ancien Testament*). Mais il est vrai que les peuples refoulés dans les dernières décennies étaient eux-mêmes venus d'ailleurs quelques siècles plus tôt. Comment définir le droit à un sol qui s'appuie sur une mémoire partielle ? Inversement, à partir de quand y a-t-il prescription ?

Il y a bien d'autres pathologies de la mémoire, bien gênantes pour un historien. On peut parler ainsi de la **Mémoire défaillante** des pays anciennement colonisés qui, parvenus à l'indépendance au nom du "droit des peuples à disposer d'eux mêmes", nient à leurs minorités tout droit d'être elles-mêmes indépendantes ou, tout au moins, autonomes. Parfois la défaillance va jusqu'à l'amnésie. On a souvent remarqué à quel point il a fallu du temps, et le travail d'historiens étrangers, pour que la France s'autorise à (ou ose) se "remémorer" la période de Vichy, où il y a eu sensiblement plus de collabos que de résistants, tout au moins avant 1944. Les pays coloniaux n'aiment pas trop, non plus qu'on évoque les abus et exactions auxquels ils se sont livrés aux Amériques, en Afrique, en Asie...

La mémoire à prétention "rectificatrice" de l'histoire est bien souvent une **Mémoire sélective**, plus ou moins *schizophrène*, comme dans l'affaire de l'esclavage. Des militants antiracistes dénoncent le trafic d'esclaves pratiqué par les Occidentaux à partir du XVI^e siècle en Afrique. Ils ont raison en ceci que ça a été un authentique "crime contre l'humanité". Ils exigent parfois repentance explicite, voire dédommagement. Notons la difficulté de la chose qui perdrait sens quelques siècles plus tard, contre des gens qui n'y sont pour rien, et pour des gens qui ne sont pas directement les victimes. Le crime de l'esclavagisme serait-il aussi héréditaire que le péché originel ? En outre, les mêmes accusateurs nient ou refusent que l'on dise quoi que ce soit de l'esclavage pratiqué par des pays du Proche et Moyen Orient ou de l'Inde (pourtant encore durable, ici ou là), ou de celui des pays africains eux-mêmes, dont l'importance quantitative a été, d'après les recherches récentes, numériquement au moins équivalente à celle des pays "colonialistes". Il ne s'agit pas de renvoyer dos à dos les différents exploiters, encore moins de justifier l'esclavage des uns par celui des autres : l'horreur s'additionne, elle ne se soustrait pas.

Une mémoire saturée, orientée ?

Dans les débats sur les rapports, plus ou moins polémiques entre histoire et mémoire, on oublie trop l'importance du déferlement d'informations qui nous met en contact permanent non seulement avec une actualité, qui peut être présentée de façon partielle, mais aussi avec d'incessantes, et parfois aventureuses, relectures du passé. Ces "informations" déferlantes, pas toujours raisonnées, parfois même contradictoires, ne produisent pas une connaissance solide (quoique toujours provisoire), à laquelle prétend parvenir la science historique. La légende napoléonienne s'est construite grâce à une propagande bien organisée, ou en réaction au régime de la "Restauration" ou du Second Empire, considérés comme lamentablement rétrogrades, mais elle s'est incarnée aussi, dans la transmission du quotidien, à travers les récits à la veillée d'anciens grognards et des demi-soldes. La mise en contact permanente et soudaine des "nouvelles", données en vrac, sans référence d'interprétation (ou avec un excès d'interprétations) par la télévision ou internet, est d'une tout autre nature, sorte de "**mémoire collective immédiate**" (si le terme n'est pas paradoxal). Ses effets sont peu contrôlables, au double sens du mot. On le voit bien quand, même si des informations sont fausses ou exagérées, elles sont capables de mettre en mouvement des foules. Elle est, à l'occasion, authentifiée par des "spécialistes", parfois auto-proclamés, qui rendent difficiles les mises en question critiques.

La **mémoire collective** se construisait jadis par adjonctions des mémoires individuelles reprises, mises en forme, manipulées parfois par des autorités politiques, religieuses, culturelles. Elle n'avait pas cette immédiateté. Sa construction subissait l'influence de la littérature distillée par l'école. Il y a une incontestable responsabilité de Victor Hugo dans un portrait par trop négatif de Napoléon III, "le Petit", peut-être, par rapport à l'épopée de son oncle, mais plus bénéfique à terme pour la Nation française, en particulier sur le plan économique.

Au total, il faut se méfier de la "Mémoire", bon serviteur et mauvais maître. Souvent médiocrement fiable, elle est, pourtant, une sorte de "*patrimoine mental*" (Laurent Wirth, Inspecteur général de l'Éducation nationale dans l'Académie de Champagne-Ardenne) et reste une des sources "incontournables" de l'histoire. Celle-ci est-elle pour autant condamnée à faire, comme on a pu le dire, de l'*à-peu-près* avec de l'*incertain* ? Elle cherche plutôt, humblement, à établir des "vérités" provisoires, les sachant susceptibles d'être reconsidérées au vue de nouveaux documents ; c'est sa noblesse.

Le "**devoir de mémoire**", dont on nous rebat les oreilles, est grandement ambigu. Que ceux qui sont nés avant la Deuxième Guerre mondiale se souviennent que nos "amis allemands" étaient alors les "*boches, ennemis héréditaires*" (depuis au moins 1870 !). Ce devoir peut servir à entretenir indéfiniment des antagonismes circonstanciels. Évidemment, on doit mettre à part le "phénomène" de la *shoah*, qui constitue pratiquement un *apax* dans l'histoire des horreurs commises par les hommes, dont l'ampleur même se "comprend" difficilement, et dont la mémoire reste indispensable, quoique non sans danger, et probablement incapable de favoriser une prévention. Car on sait bien, malheureusement, que les "leçons de l'histoire" ne servent à personne, que les mêmes causes produiront les mêmes effets, en particulier la folie des hommes. Les *Kmers rouges* semblent n'avoir rien à envier aux nazis quant aux crimes idéologiques...

Mais pour d'autres faits graves de l'histoire, les guerres en particulier, une question se pose : par qui ce "devoir" est-il dicté et destiné à quoi ? On voit bien le rôle fédérateur qu'une **mémoire ethnique** ou **religieuse** peut jouer pour affermir la cohésion d'une communauté. Mais il est bien évident, aussi, qu'elle va enfermer ce groupe dans un carcan de justifications, de revendications, de rancunes, dont elle ne pourra sortir que par une rupture douloureuse, sans doute, mais indispensable... L'Afrique du

Sud a réussi, grâce à quelques hommes exceptionnels et courageux, à tenter d'exorciser la situation de mépris et de haine que l'apartheid avait suscitée.



Un bon exemple " historique " de ce qu'il faut faire, afin que la mémoire ne pèse pas sur l'avenir des Nations, c'est Henri IV, roi de France qui l'a donné. Comprenant que la paix ne pouvait revenir, après 36 ans d'une affreuse guerre civile, qu'au prix d'un **oubli** des méfaits commis tant par les catholiques que les réformés, pendant les Guerres de Religion (1562-1598), il interdit, dans les articles 1 et 2 de l'Édit de Nantes, aux deux camps de les évoquer, exceptés pour ce que nous appelons des " crimes de guerre ", tels que " *ravissements et forçements de femmes..., brûlements, meurtres et voleries faites par prodicion (= trahison) [...] meurtres et pillages sans commandements, etc.* »]

Art. 1 : « *Premièrement, que la mémoire de toutes choses passées d'une part et d'autre depuis le commencement du mois de mars 1585 [début de la 8^e Guerre de Religion, alors que la mort du duc d'Anjou fait d'Henri de Navarre l'héritier protestant du trône de France] jusqu'à notre événement à la couronne, et durant les autres troubles précédents [donc depuis le massacre de Wassy en 1562], et à l'occasion d'iceux,*

demeurera éteinte et assoupie comme chose non advenue... »

Art. 2 : « *Défondons à tous nos sujets de quelque état et qualité qu'ils soient, d'en renouveler la mémoire, s'attaquer, ressentir, injurier ni provoquer l'un l'autre par reproche de ce qui s'est passé pour quelque cause et prétexte que ce soit, en disputer, contester, quereller ni outrager ou s'offenser de fait ou de parole, mais pour se contenir et vivre paisiblement ensemble comme frères, amis et concitoyens, sous peine aux contrevenants d'être punis comme infracteurs de paix et perturbateurs du repos public.* »

Ce texte vieux de 411 ans bientôt, cantonne la mémoire dans un rôle qui ne saurait être partisan et provocateur ; il peut tracer une voie d'avenir à beaucoup de nations ; la liste en serait longue...

Marc Delile

1 - Paris, Le Seuil, 2000

2 - Cité, sur internet, par Luc Vigier, Groupe de Recherche Fabula, "Une refondation de la mémoire"

3 - C'était le titre d'un ouvrage qui circulait dans le milieu scout dans les années 40-50.

4 - Par méfiance politique ? On craignait de favoriser la montée d'une élite qui ne manquerait pas de devenir revendicatrice.